

Formation Marchandises dangereuses catégorie 11 OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale)

RS1117 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Former les membres les membres d'équipage autres que les membres d'équipage de conduite (équipage de cabine) des exploitants aériens aux matières dangereuses.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Répondre aux instructions techniques de l'OACI (doc 9284-AN/905) Partie 1 chapitre 4, Reconnaissance des marchandises dangereuses non déclarées.

Maîtrise des connaissances théoriques concernant les thématiques définies dans les instructions techniques de l'OACI.

- Théorie générale et limites,
- Etiquetage et marquage,
- Reconnaissance de marchandises dangereuses non déclarées,
- Dispositions concernant les passagers et les membres d'équipage,
- Procédures d'urgence.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Rglt (UE) n° 965/2012 modifié du 05/10/2012""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre membre d'équipage de cabine.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1117/>